Chevilly

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de CHEVILLY

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 045-214500936-20250311-DEC_2025_19-AU

DÉCISION DU MAIRE N° 19/2025

Objet : Achat public
Travaux de remplacement de portes de garage sur le bâtiment ex-pompiers situé du Stade
Société Christophe TILLAY

Le Maire de la commune de CHEVILLY,

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article l'article L.2122-22 ;*
Vu *la délibération n°2020/027 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;*
Considérant *la nécessité de faire réparer les portes de garage du bâtiment en question, suite à une tentative d'effraction en 2025 ;*
Considérant *la proposition financière de la société Christophe TILLAY ;*

DÉCIDE

Article 1er : De signer la proposition financière de la société Christophe TILLAY ayant son siège social 149 rue de Paris – 45520 CHEVILLY, pour des travaux de remplacement de portes de garage sur le bâtiment ex-pompiers situé rue du Stade, pour un montant de 11 214,00 € HT, soit 13 456,80 € TTC.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

Article 3 : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Chevilly, 11 mars 2025
Le Maire,
Hubert JOLLIET

MAIRIE de CHEVILLY

Imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo